



SECTION CNT PJJ 93

mail : section.cnt.pjj-93@cnt-f.org

Tél : 06 28 33 42 43

Communiqué

Des vigiles comme solution éducative à la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Saint-Denis

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) semble apprécier les duos contre nature. Après avoir imposé les matons comme collègues aux éducateurs dans les quartiers mineurs puis dans les établissements pénitentiaires pour mineurs, voilà que la PJJ de Seine-Saint-Denis va expérimenter les vigiles dans les foyers d'hébergement.

En novembre dernier, Francis Monge, directeur territorial de la PJJ de Seine-Saint-Denis avait émis l'idée d'introduire des vigiles dans les foyers du département pour répondre aux situations de violences et au désarroi des équipes. Lundi 11 mai 2010, date du dernier collège de direction, ce même directeur a annoncé aux directeurs et chefs de services sa décision d'expérimenter la mise en place de vigiles au foyer d'hébergement de Pantin dès la rentrée de septembre 2010. Il faut également préciser que cette information a été annoncée aux directeurs alors que l'équipe éducative n'était même pas informée de cette décision.

Si nous ne pouvons pas nier les difficultés que rencontrent les foyers d'hébergement de la protection judiciaire de la jeunesse, il faut aussi rappeler que cette casse des hébergements est organisée depuis plusieurs années par l'administration, avec notamment le recrutement de personnels peu formés qui débute souvent dans les conditions les pires. Et c'est effectivement en mettant des personnes dans les pires conditions de travail que l'administration peut ensuite imposer sans résistance des solutions sécuritaires comme les centres fermés.

C'est exactement la même chose lorsqu'on répond à des difficultés sociales et économiques dans des quartiers en difficulté, en mettant des renforts de police pour « rassurer » la population. L'Etat peut même se targuer de ne répondre qu'aux demandes des citoyens qui veulent vivre tranquilles.

Par ailleurs, on peut constater que l'argument de la révision générale des politiques publiques visant à réduire de manière drastique le nombre de professionnels de la PJJ (et ailleurs) ne semble pas s'appliquer dans tous les cas. Il n'y aurait plus d'argent pour maintenir des postes éducatifs (ainsi que les personnels administratifs et les psychologues), mais il y en aurait pour recruter des vigiles, tout comme les équipes mobiles de sécurité dans les établissements scolaires.

Une fois de plus, les idées progressistes de ce directeur territorial (il n'est malheureusement pas le seul) mettent de côté toute la réflexion sur les pratiques pédagogiques. Cela évite de se poser les réelles questions concernant le mal-être des équipes et des jeunes. De plus, la solution viriliste et répressive imposée à ce foyer fera certainement de nouvelles victimes du côté des adolescents.

Paris le 14 Mai 2010